

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTINE-EN-PLAINE DU 17 SEPTEMBRE 2020

Membres : 23

Présents : 19

Votants : 22

Date convocation : 10 septembre 2020

Date affichage : 10 septembre 2020

Le conseil municipal de Castine-En-Plaine légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Rocquancourt jeudi 17 septembre 2020 à 19 h, sous la présidence de Madame Florence BOUCHARD, maire

Etaient présents : MATHON Patrice, SUEUR Jézabel, ROBERT Franck, VIVIEN Béatrice, MAUNOURY Stéphane, LEBRETON Magalie, TANI Yolande, ANTOINE Jean-Jacques, JACQUES Sylvie, HAY Xavier, DESBONNES Chantal, DORE, Myriam CECIRE Sandrine, VILLAIN Frédéric, DEGRENNE Fabrice, BIRGUL Hacer, HUBERT Romain, CARLAT Céline

Absents : CARDON Vincent (pouvoir à Xavier Hay), CHESNEL Michelle (pouvoir à Florence Bouchard), BODIN Eric (pouvoir à Stéphane Maunoury), BOURSIN Thomas.

Pas d'observations sur le précédent compte rendu.

Madame Hacer Birgul a été nommée secrétaire de séance.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

La destruction du château d'eau a commencé depuis le lundi 14 septembre.

L'entreprise GDE a demandé l'autorisation de modifier ses horaires jusqu'à fin octobre pour l'accueil et l'activité ferraille.

Madame Carole Lavoué a pris ses fonctions à la cantine depuis la rentrée de septembre.

La société Naturelles de Cormelles le Royal a été choisie comme prestataire pour le nettoyage des vitres et PVC sur l'ensemble des bâtiments communaux.

L'Association Plaine Emploi située à Lorguichon, a proposé une visite de ses locaux si des élus sont intéressés : 3- 4 personnes.

Madame la Maire rappelle que Monsieur Mansard des services administratifs quitte la commune le 25 septembre.

Madame la maire fait part des remerciements de quelques associations pour la subvention reçue : Asl, Admr

Les représentants des commissions à Caen la Mer ont été désignés.

Il est possible d'assister aux commissions en auditeur libre, c'est-à-dire participer aux débats mais pas au vote.

La Maison d'assistantes maternelles, « la MAM aux Trésors » ouvrira le 1er octobre prochain au 36 rue de la République à Rocquancourt.

Le Relais d'assistante maternelles (RAM) reprend son activité dans les locaux de la garderie à partir du 30 septembre.

Implantation du pylône 4G : Madame la maire et Monsieur Mathon ont rencontré les représentants de la société ITAS pour TDF afin d'étudier les possibilités d'implantation du pylône : près du bassin vers Tilly, après le château d'eau, près du pylône électrique sous réserve d'accord avec la propriétaire du terrain, derrière GDE par l'accès du chemin rural. Besoin de 160 m² de terrain.

Madame la maire demande des volontaires pour le service de la cantine de 11h30 à 13h30, afin de remplacer un agent absent dès demain et pendant une semaine.

OUVERTURE DE 3 POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

3 agents (actuellement adjoint technique) sont éligibles à un avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe. Les agents concernés sont Margareth MARIE, Stéphanie MATEO et Catherine HETTIER. La Commission administrative paritaire du Centre de Gestion a émis un avis favorable le 8 septembre, à l'avancement de grade de ces 3 agents à compter du 1er octobre 2020.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité d'ouvrir, à partir du 1er octobre 2020,

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe de 35 h de travail hebdomadaire,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe de 32,10/35^{ème}
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe de 30,93/35^{ème}.

Les postes d'adjoint technique correspondant seront supprimés à cette même date

Madame la maire est chargée d'établir les arrêtés individuels des agents.

OUVERTURE D'UN POSTE DE RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

Madame Clothilde TILLARD actuellement rédacteur principal de 2^{ème} classe est éligible à un avancement au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe.

Le conseil municipal décide d'ouvrir à compter du 19 octobre 2020, un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe de 35 heures de travail hebdomadaire. Madame la maire est chargée d'établir l'arrêté individuel correspondant.

DÉLIBÉRATION DÉSIGNANT LES MEMBRES DE LA CAO

La délibération prise lors du conseil municipal du 2 juin 2020 n'étant pas conforme, il est nécessaire de délibérer de nouveau pour désigner les membres de la Commission d'appel d'Offres. La CAO doit comporter 3 membres titulaires, 3 membres suppléants. Madame la maire est présidente de droit de la commission.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, nomme les personnes ci-dessous membres de la commission d'appels d'offres :

Titulaires : Franck Robert, Michelle Chesnel, Fabrice Degrenne

Suppléants : Béatrice Vivien, Eric Bodin, Xavier Hay

DÉLIBÉRATION DONNANT DÉLÉGATION AU MAIRE

La délibération prise lors du conseil municipal du 25 mai 2020 n'étant pas conforme, notamment sur les articles suivants, il est nécessaire de délibérer de nouveau. Sont modifiés les articles suivants :

2° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal soit un montant annuel de 500 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires. Les délégations consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

15° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €.

16° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal, soit 10 000 € par sinistre.

22° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions : soit les demandes de DETR et DSIL pour tout projet supérieur à 100 000 € HT.

PRIX DU VOYAGE A PARIS

Une journée libre à Paris est organisée, le 5 décembre prochain, sous réserve de conditions sanitaires favorables.

Le devis reçu pour le transport s'élève à 1143 € TTC pour 52 personnes.

Mme Chesnel propose le prix de 30€ par personne.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité de fixer le prix du voyage à Paris à 23 € par personne.

PROJET ERASMUS

Une délibération a été prise en 2019 pour le financement du projet Erasmus. Il s'agissait d'avancer à l'école 20% de la subvention dans l'attente du reversement. Suite à un changement pour le versement de la subvention, une nouvelle délibération est nécessaire.

Le projet concerne les classes de CM1, CM2 et CE2, le coût pour les parents est nul. Le montant de la subvention alloué à l'école est de 41446€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 1 abstention, décide

- D'autoriser Madame le maire à signer la convention avec le comité Erasmus.
- La commune percevra la subvention qui sera reversée à l'école

TRAVAUX CITY-STADE ET BIBLIOTHÈQUE

- ***Projet de la bibliothèque : choix de la maîtrise d'œuvre***

Rappel du projet : création d'une bibliothèque (environ 80m²) à proximité de la salle des fêtes et réaménagement de la bibliothèque actuelle en salle de restauration. 3 maîtres d'œuvre ont été consultés. B-ingénierie (Cabinet multi-domaine, Hérouville st Clair), ADN (nouveau cabinet, Caen), et M. Bibet (Caen). Date de livraison souhaitée du bâtiment : Septembre 2021

DÉSIGNATION DU MAITRE D'ŒUVRE	B-ING	ADN	BIBET
Note technique (sur 100)	80	85	60
Estimatif projet (ht)	150 000 €	170 000 €	137 000 €
Pourcentage	15%	9%	11,50%
Rémunération maître d'œuvre	22 500€	15 300€	15 755€
Total note financière	60	100	78
Note globale (70% Nt+30%Nf)	74,0	89,5	65,5

A la vue du descriptif des devis, du tableau de notation, la commission propose de retenir l'offre du **Cabinet ADN**.
Monsieur Villain demande si des critères environnementaux ont été pris en compte : pas pour la cantine
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de retenir l'offre du cabinet ADN et d'autoriser
Madame la maire à signer les documents nécessaires à l'application de cette décision.

Projet de la bibliothèque : demande de subvention

Madame la Maire présente des devis estimatifs concernant la construction d'une bibliothèque sur la commune déléguée de Rocquancourt.

Le montant total des travaux s'élève à 120 000 € HT soit 144 000 € TTC.

Cette dépense sera inscrite au budget 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE la conclusion d'un contrat de 3 ans auprès du Conseil Départemental, portant sur la période 2021 à 2023 et l'attribution à ce titre d'une aide financière pour le projet ci-dessus.

AUTORISE la Maire à signer le contrat ainsi que tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération.

City Stade Tilly La Campagne :

DESIGNATION DU MAITRE D'ŒUVRE	INGE INFRA	ARC EN TERRE	VERT LATITUDE
Note technique (sur 100)	65	75	55
Offre financière (ttc)	11 484,00 €	12 907,20 €	12 000,00 €
Note financière (sur 100)	100	89	95,7
Note globale (70% Nt+30%Nf)	75,5	79,2	67,2

Suite à l'étude des devis, du tableau de notation, la commission propose de retenir l'offre du cabinet **ARC EN TERRE**.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de retenir l'offre du cabinet Arc en Terre et d'autoriser Madame la maire à signer les documents nécessaires à l'application de cette décision.

City Stade : demande de subvention

Madame la Maire présente des devis estimatifs concernant le City Stade sur la commune déléguée de Tilly la campagne.

Le montant total des travaux s'élève à 100 000 € HT soit 120 000 € TTC.

Cette dépense sera inscrite au budget 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

SOLLICITE la conclusion d'un contrat de 2 ans auprès du Conseil départemental, portant sur la période 2021 à 2022 et l'attribution à ce titre d'une aide financière pour le projet ci-dessus.

AUTORISE le Maire à signer le contrat ainsi que tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES AGENTS

Départ de Madame Sylvie Jacques.

Madame le maire donne lecture du projet de règlement intérieur des agents transmis à chaque conseiller.

Après avoir effectué quelques modifications, le conseil municipal décide d'adopter le règlement intérieur tel qu'annexé à la présente délibération.

DÉSIGNATION D'UN ÉLU POUR LA COMMISSION TRAVAUX

Madame la maire propose qu'un élu d'Hubert-Folie soit désigné au sein de la commission travaux, car la commune n'est actuellement pas représentée.

Hacer Birgul est nommée membre de la commission travaux.

PRIX CONCESSIONS CIMETIÈRE

La commission cimetièrè a décidé d'harmoniser les tarifs et durées des concessions sur les 3 communes.

Après avoir entendu l'exposé de la commission, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide de fixer les durées et les prix des concessions comme il suit à compter du 1er octobre 2020.

- Les concessions pleine terre d'une durée de 30 ans au prix de 160 €
- Les concessions pleine terre d'une durée de 50 ans au prix de 230 €
- Les concessions dans le columbarium d'une durée de 30 ans au prix de 450 €

- Les concessions dans le columbarium d'une durée de 50 ans au prix de 600 €
 - Les concessions en caveau d'une durée de 30 ans au prix de 1500 €
 - Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir sans frais
- Toutes les concessions pleine terre seront renouvelables 1 fois. Les concessions en caveau ne seront pas renouvelables.

POINT ECOLE

152 élèves sont inscrits à l'école et répartis dans 7 classes
 3 classes maternelles avec 3 atsem.
 98% des enfants mangent en cantine
 Transport scolaire : 7 enfants d'Hubert-Folie et 8 de Tilly la Campagne.

POINT SUR LES TRAVAUX

Aménagement de la benne à déchets verts afin d'en sécuriser l'accès. Création d'un quai béton (8mx1m) + garde-corps renforcé (galvanisé à chaud) d'une hauteur de 1,10m. (Coût : 12 279 €). Début des travaux fin septembre. Les entreprises AKCS (Bretteville sur Laize) et Chaudronnerie Guy Marie (Verson) sont retenus pour ces travaux.
 Suite aux dernières inondations à Tilly, une campagne de pompage est prévue. Sur Rocquancourt, des travaux rue Jacques Prévert sur les puisards seront à effectuer.

POINT COMMUNICATION

Romain Hubert a remis à chaque élu le flash info de septembre pour distribution dans la commune.

PROJET MICROCRÈCHE

Actuellement il existe une convention entre Caen la Mer et la crèche Pim Pam Pom sur 5 berceaux pour une participation de 50 000 € (30 enfants). Cette convention ne concerne que les communes de l'ex communauté Plaine sud de Caen.
 Un projet de micro crèche a été déposé par 2 infirmières du CHU, qui pourrait accueillir des enfants en situation de handicap ou avec des problèmes de santé, et serait établi sur Soliers, Grentheville et Le Castelet.
 Le coût de revient du projet est supérieur d'environ 15 000 € à la subvention CAF de 150 000 €
 Caen la Mer a la compétence petite enfance pour 2 activités : le Relais d'assistantes maternelles et la crèche Pim Pam Pom.

Si les communes décident de financer la micro crèche, cela se fera en remplacement de la crèche Pim Pam Pom.

Il n'y aura pas de financement supplémentaire de Caen la Mer.

Pour rappel la MAM aux trésors n'a pas eu de subvention communale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- De ne pas retenir pour un financement le projet de la micro crèche
- De conserver le financement de 50 000 € pour la crèche Pim Pam Pom

QUESTIONS DIVERSES

Madame Cecire demande quand la fibre sera disponible. Normalement en 2021 mais la commune n'a pas d'information complémentaire.

Monsieur Robert souhaite apporter 2 précisions concernant les subventions. Pour le city-stade il s'agit de l'APCR qui est un contrat de 2 ans qui pourra être signé en février 2021 (40 000€). Pour la bibliothèque c'est un contrat de 3 ans.

Les travaux de la cantine ne sont pas éligibles à un contrat APCR, mais à la subvention d'état la DETR. Les travaux de la cantine et de la bibliothèque devront être dissociés.

Monsieur Robert demande également au délégué du Sdec de lui fournir le schéma de défense extérieure contre l'incendie.

Madame Tani demande s'il y a une collecte des bouchons sur la commune : non, voir dans les centres commerciaux.

Elle demande s'il est possible d'avoir un vendeur itinérant de fruits et légumes sur Tilly.

Problème de stationnement gênant rue de la toscane : prendre les numéros et contacter la gendarmerie.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22 heures

Fait et délibéré en séance les jours mois et an ci-dessus

Et ont signé les membres présents. Pour copie certifiée conforme les jours mois et an susdits.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 29 octobre 2020